

---

## REGLEMENT ET INSCRIPTION 2010

### Championnat du petit lac

---

#### **A. ORGANISATION**

Le Championnat du Petit Lac se court sur 11 manches. Ces régates sont inscrites au calendrier lémanique de l'ACVL.

#### **B. JAUGE**

Le CPL est ouvert à tous les bateaux monocoques conformes au règlement de jauge **SRS 2010**. Tout concurrent doit être en possession du certificat de jauge **SRS 2010 valable** de son voilier.

#### **C. CLASSES**

Classes ACVL TCF1, TCF2, TCF3, TCF4, TCFX + classes monotypes. Les classes monotypes sont définies selon les critères de l'ACVL. Les bateaux naviguant dans ces séries ne seront pas classés dans leur classe SRS et sont tenus de se conformer également aux règles de série.

#### **D. CLASSEMENT**

Le classement est calculé sur la base des résultats annoncés par les clubs organisateurs et selon l'annexe A 4, système de points à minima du RCV 2009-2012 de l'ISAF modifié comme suit :

Non parti : 40 points

Pour le classement final seront classés uniquement les bateaux ayant effectué un minimum de 7 manches, en comptant les Abandon et les Disqualifié. Pour l'établir, les 7 meilleurs résultats seront pris en compte.

Les égalités seront départagées selon la règle A8 des RCV 2009-2012.

#### **E. RECLAMATIONS**

Les réclamations concernant les classements du Championnat uniquement sont à adresser par écrit au CPL dans les 10 jours suivant la diffusion de ces derniers.

#### **F. INSCRIPTIONS**

Pour être effective, l'inscription au Championnat devra **être effectuée avant la première régate comptant pour le classement du bateau** et respecter les conditions ci-dessous (formule A ou B) :

##### **Formule A (Préférée) :**

**1° Le formulaire d'inscription complet est à envoyer à l'adresse suivante :**

Pascal Imbert, Ch. de la Planta 25, 1223 Coligny ou par Courriel à : inscription@cdpl.ch

**2° La finance d'inscription de Frs 60.- (€ 50.00 ) est à payer à l'ordre du :**

Championnat du Petit Lac, c/o Lydia STAEBLI, ch. des Esserts 1, 1213 Petit-Lancy, CCP 12-17802-4, **en indiquant le nom du bateau et son numéro de voile.**

##### **Formule B :**

**Le formulaire d'inscription complet et le montant de l'inscription seront remis au représentant du CPL qui sera sur place lors des 2 premières régates.**

Dans tous les cas, le bateau sera en possession de son certificat **SRS 2010**. Sa validité sera contrôlée dans la liste ACVL présente sur le site [www.acvl.ch](http://www.acvl.ch). En cas de doute, la preuve de la validité du certificat sera apportée par le propriétaire du voilier.

Un changement de classe SRS du bateau durant la saison du Championnat correspond à une nouvelle inscription du bateau. Les résultats ne pourront être cumulés.

En plus de l'inscription administrative au Championnat, les concurrents doivent s'inscrire directement auprès des Clubs organisateurs pour chaque régate choisie.

#### **G. PRIX**

A la fin de chaque manche, un prix, **tiré au sort**, sera remis sur place à un membre de l'équipage désigné, s'il est présent; sinon il sera immédiatement remis en jeu, pour un nouveau tirage au sort.

En fin de saison, les meilleurs de chaque classe au classement final se verront attribuer un magnifique prix. Tout concurrent classé recevra un prix de participation.

#### **H. MODIFICATION DU REGLEMENT**

Le Comité se réserve le droit de modifier en tout temps le présent règlement. Les concurrents seront informés dans les meilleurs délais.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous directement au comité